

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf juin à 18 heures, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 23 mai 2024 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération à Aix-les-Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
<b>TITULAIRES</b>			<b>TITULAIRES</b>		
BERTHOMIER Christian	X		BALTHAZARD Pierre-Louis	X	
DUMAZ Gérard		X	BIQUEZ François	X	
DUMAZ Régis	X		CAMUS Gilles	X	
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas		X
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GALENE Pierre-Damien		X	HUYNH Antoine	X	
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal		X	MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis	X	
PIERRETON Christophe		X	POILLEUX Nicolas		X
REPENTIN Thierry	X		REVOL Karine		X
TICHKIEWITCH Serge		X	SALOMON Marie-Thérèse		X
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra	X		VIAL Jean-Marc		X
VANIN Gaëtan		X	VIOLA Peggy	X	
<b>SUPPLEANTS</b>			<b>SUPPLEANTS</b>		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain		X	FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel		X	GALY Philippe		X

<b>Elus absents Grand Lac</b>	<b>Donne pouvoir à</b>
Jean Marc VIAL	Nicolas VAIRYO
Marie Thérèse SALOMON	André GIMENEZ
<b>Elus absents Grand Chambéry</b>	<b>Donne pouvoir à</b>
Pierre Damien GALENE	Sandra FERRARI

**Secrétaire de séance :**

Périmètres	Membres titulaires	Membres suppléants	Présents	Votants
Grand Chambéry	17	3	10	11
Grand Lac	17	3	10	12

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

**FINANCES : MODIFICATION DES TARIFS LOCATION DE SALLES** (compétences obligatoires)

Dans la perspective d'optimiser les recettes et de créer une nouvelle activité marchande dans la gestion du Centre Nordique d'Education Sportive (CNES) avec la location de salles, la présidente propose d'amender à la grille tarifaire approuvée par délibération n°26-23-C par le conseil syndical du 13 septembre 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du syndicat mixte des stations des Bauges,

Vu la délibération n°26-23-C validant les tarifs des activités hivernales 2023/2024 y compris location de salles.

Il est proposé d'approuver la grille tarifaire spécifique location de salles ci-dessous :

SALLES	OBJET	CLUB RESIDENT	ASSOCIATIONS	AUTRES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
GYMNASE FECLAZ	Soirée ou ½ jour	Invité	40 €	80 €	Invité
	1 jour	Invité	50 €	100 €	Invité
SALLE HORS SACS REVAR	2 jours et week-end	Invité	90 €	180 €	Invité
	Forfait état des lieux et frais de dossier(*)	Invité	15 €	30 €	Invité
SALLE HORS SACS ST FRANCOIS DE SALES <i>incluant éclairage et chauffage</i>	Caution salle et mobiliers	500 €	500 €	500 €	500 €
	Caution ménage	150 €	150 €	150 €	150 €
	Caution clés	100 €	100 €	100 €	100 €

SALLES	OBJET	CLUB RESIDENT	ASSOCIATIONS	AUTRES
SALLE DU CNES	1 salle à la journée	80 €	100 €	150 €
	2 salles à la journée	120 €	150 €	200 €
	3 salles à la journée	180 €	200 €	300 €
	4 salles à la journée	250 €	300 €	400 €
	Forfait état des lieux et frais de dossier(*)	15 €	15 €	30 €
	Caution salle et mobiliers	1000 €	1000 €	1000 €
	Caution ménage	300 €	300 €	300 €
	Caution clés	100 €	100 €	100 €

Toute demi-journée dépassée déclenche la facturation d'une journée,  
 Toute journée dépassée déclenche la facturation d'une journée supplémentaire,  
 Remise tarifaire mensuelle sur le prix de base, entre 2 et 5 jours par mois non consécutifs – 10%,  
 Remise tarifaire mensuelle sur le prix de base, plus de 5 jours par mois non consécutifs – 20%,  
 La location est réservée aux groupes constitués (associations, entreprises, prestataires d'activités, ...) pour des activités de réunions, de manifestations sportives ou culturelles, de séminaires, etc. ... à l'exclusion des particuliers et/ou pur des usages simplement récréatifs ou festifs,  
 La location nécessite une réservation préalable et signature d'une convention,  
 (\*) pour les salles de Crolles, du Revard, de St François de sales et du CNES, le forfait état des lieux pour remise des clés et de l'état des lieux d'entrée et de sortie sera automatiquement facturé,  
 Aucun couchage n'est autorisé dans ces salles,  
 Les salles pourront être mises gracieusement à disposition des organisateurs d'événements sportifs sur Savoie Grand Revard, à l'exclusion de toute activité marchande,  
 Une convention sera nécessaire et les cautions seront exigées et éventuellement encaissées. Pour les établissements scolaires qui n'auront pas la capacité de remettre de chèque de caution, la convention comprendra un acte d'engagement de responsabilité.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

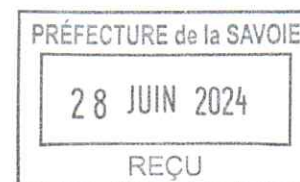
**APPROUVE** la grille tarifaire présentée ci-dessus.

Fait à Aix les Bains, le 19 JUIN 2024

Le secrétaire de séance  
 Christian BERTHOMIER



LA PRÉSIDENTE  
 Sandra FERRARI



Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention (s) :	0
Blanc (s) :	0

Certifié exécutoire  
 compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.